



centre de gestion de l'eure  
fonction publique territoriale

## **FLASH INFOS SERVICE CNRACL**

- ◆ **Durée d'assurance agents nés en 1957**
- ◆ **Cohortes 2014**
- ◆ **Rise (Relevé Individuel de Situation en ligne)**
- ◆ **Taux de cotisations**
- ◆ **Date de versement des pensions**

### **CONTACTS:**

**AÏT-CHADI Laura**  
Tel : 02 32 39 39 15  
[laura.ait-chadi@cdg27.fr](mailto:laura.ait-chadi@cdg27.fr)

**Mme LAHALLE Christine**  
Tel : 02 32 31 80 23  
[christine.lahalle@cdg27.fr](mailto:christine.lahalle@cdg27.fr)

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

10 bis rue du Docteur Michel Baudoux

BP276 27006 EVREUX Cedex

Standard : 02 32 39 23 99 Fax: 02 32 31 35 77 Mail : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)

## Durée d'assurance agents nés en 1957

### Décret n°2013-1155 du 13 décembre 2013

#### Nouvelle mesure :

Pour les assurés **nés en 1957**, la durée d'assurance ou de services et bonifications nécessaires pour bénéficier d'une pension civile ou militaire de retraite à taux plein est fixée à **166 trimestres** .

## Cohortes 2014

### EIG = Estimation Indicative Globale ( pré-liquidation)

Les agents concernés sont :

#### ♦ Les agents nés en 1954 et 1959

Comme chaque année, vous devez saisir les carrières de ces agents si elles n'ont pas été effectuées au préalable ou les remettre à jour sur le site [www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr), espace employeur, dans la rubrique « CNRACL » et « pré-liquidation ».

Une fois vos dossiers envoyés à la CNRACL via le bouton « envoyé CNR » l'agent recevra, à son domicile ,un document estimatif tous régimes confondus dans les mois à venir ( EIG)

### CIR = Compte individuel retraite (gestion des carrières)

#### ♦ Les agents nés en 1964, 1969 , 1974 et 1979

Comme pour les pré-liquidations, vous devez saisir les carrières de ces agents **si elles n'ont pas été effectuées au préalable** ou les remettre à jour sur le site [www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr), espace employeur, dans la rubrique « CNRACL » et « Comptes Individuels Retraite ».

Une fois vos dossiers envoyés à la CNRACL via le bouton « envoyé CNR » l'agent recevra, à son domicile un relevé de situation individuelle actualisé dans les mois à venir(RIS)

**La date limite de transmission de ces données carrières est fixée au 01 mars 2014**

## **RISE: Relevé Individuel de Situation en ligne**

Depuis le 01 janvier 2012, chaque assuré peut obtenir un RISE au regard de l'ensemble des droits qu'il s'est constitué dans les régimes de retraite de base ou complémentaire.

Adressé à la demande de l'assuré ( Loi du 9 novembre 2010), le RISE comporte une synthèse des droits obtenus dans les différents régimes de retraite, ainsi que le détail régime par régime.

Ces droits sont exprimés en nombre de trimestres ou en points.

### **Demander son RISE:**

Pour obtenir un Relevé de Situation Individuelle en ligne, vous devez en faire la demande sur votre espace personnalisé.

### **Si vous n'êtes pas inscrit :**

Aller sur [www.cdc.retraites.fr](http://www.cdc.retraites.fr), rubrique « Actif »,  
Cliquez sur « Accéder à mon espace personnalisé »  
Cliquez sur « Je m'inscris », « continuer »,  
« Remplir le formulaire, « confirmer ».

En fin d'inscription, un code de certification s'affichera. Notez le et conservez le.  
Il vous sera demandé lors de votre première connexion.

Dans les minutes qui suivent votre inscription, la direction des retraites et de la solidarité vous a adressé un code confidentiel par mail. Il est provisoire et ne servira qu'à la première connexion. Il doit être saisi en respectant les minuscules, les majuscules et sans espace au début et à la fin.

Vous le personnaliserez lors de votre première connexion.

Connectez-vous dans les 15 jours qui suivent votre inscription. Passé ce délai, vous devez vous inscrire à nouveau.

### **Connexion :**

Une fois votre inscription effectuée, pour vous connecter, revenir à la rubrique « Actif »,  
« Accès à mon espace personnalisé »,  
Saisir votre numéro de Sécurité Sociale et votre code confidentiel,  
Cliquez sur Relevé de Situation Individuelle,  
Cliquez sur « demander votre RISE », « continuer »  
et « confirmer ma demande ».

Une fois la demande traitée, vous serez informé par mail de sa mise à disposition.  
Généralement, la consultation est instantanée.

Cliquez sur « Consulter votre RISE »,  
Cliquez sur Relevé Individuel, puis consultez et imprimez.

## Taux de cotisations 2014

### Evolution du taux de la retenue CNRACL (par agent)

<b>Année</b>	<b>Taux de la retenue</b>
<b>2014</b>	<b>9,14 %</b>
<b>2015</b>	<b>9,46 %</b>
<b>2016</b>	<b>9,78%</b>
<b>2017</b>	<b>10,05%</b>
<b>2018</b>	<b>10,32%</b>
<b>2019</b>	<b>10,59%</b>
<b>A compter de 2020</b>	<b>10,86%</b>

### Evolution du taux de la contribution CNRACL (part employeur)

<b>Année</b>	<b>Taux de la contribution</b>
<b>2014</b>	<b>30,40 %</b>
<b>2015</b>	<b>30,45 %</b>
<b>2016</b>	<b>30,50 %</b>
<b>2017</b>	<b>30,50 %</b>

## Date versement des pensions

Le délai de virement sur votre compte bancaire dépend ensuite de votre établissement financier.

<b>Echéances</b>	<b>Virements bancaires</b>
<b>Janvier 2014</b>	<b>29/01/2014</b>
<b>Février 2014</b>	<b>26/02/2014</b>
<b>Mars 2014</b>	<b>27/03/2014</b>
<b>Avril 2014</b>	<b>28/04/2014</b>
<b>Mai 2014</b>	<b>27/05/2014</b>
<b>Juin 2014</b>	<b>26/06/2014</b>
<b>Juillet 2014</b>	<b>29/07/2014</b>
<b>Aout 2014</b>	<b>27/08/2014</b>
<b>Septembre 2014</b>	<b>26/09/2014</b>
<b>Octobre 2014</b>	<b>29/10/2014</b>
<b>Novembre 2014</b>	<b>26/11/2014</b>
<b>Décembre 2014</b>	<b>19/12/2014</b>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service CNRACL  
du Centre de Gestion qui est à votre  
disposition.

Tél : 02 32 39 39 15 et 02 32 31 80 23  
Mail: [laura.ait-chadi@cdg27.fr](mailto:laura.ait-chadi@cdg27.fr) et [christine.lahalle@cdg27.fr](mailto:christine.lahalle@cdg27.fr)